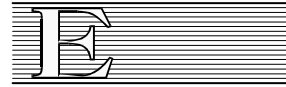




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/CFSSD/6/11
août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CSADD-6)/Réunion régionale d'application (RRA) pour la CDD-18

Addis-Abeba
27-30 octobre 2009

**Rapport d'examen de l'Afrique sur
la consommation et la production durables (CPD)**

(Résumé)

Table des matières

I.	Introduction.....	1
II.	Les grands tendances de la consommation et de la production en Afrique	3
III.	Progrès et réalisation	9
IV.	État de la CPD en Afrique	13
V.	Problèmes et contraintes pour la mise en œuvre d'activités de PCD.....	14
VI.	Enseignements tirés	15
VII.	Comment aller de l'avant.....	17

Abréviations et sigles

BAD	Banque africaine de développement
AICC	Institut africain de la citoyenneté d'entreprise
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
ARSCP	Table ronde africaine sur la consommation et la production durables
RRA	Réunion régionale d'application
UA	Union africaine
CDD	Commission du développement durable
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RDC	République démocratique du Congo
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique pour l'Afrique
ECOSOC	Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO)
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum africain pour la recherche agricole
PIB	Produit intérieur brut, PIB
PNB	Produit national brut
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
AIE	Agence internationale de l'énergie
IETC	Centre international d'éco-technologie, IETC)
OIT	Organisation internationale du travail
RUSPS	Profil régional du secteur urbain dans la perspective d'un développement durable
ISO	Organisation internationale de normalisation
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IRPCA	Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique
GIDS	Gestion intégrée des déchets solides
PMJ	Plan de mise en œuvre de Johannesburg,
CCV	Coût du cycle de vie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
VAM	Valeur ajoutée manufacturière
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'unité africaine
APD	Aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PMAA21	Programme pour la mise en œuvre approfondie de l'Action 21
MGP	Métaux du groupe platine
PPP	Partenariat public-privé
PPA	Parité de pouvoir d'achat
DSRP	document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
R&D	Recherche et développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
CPD	Consommation et production durables

SIFT	Réseau d'investissement et de financement durables du tourisme
PME	Petites et moyennes entreprises / petite ou moyenne entreprise
TEP	Tonnes équivalent pétrole
UN-DESA	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OMS	Organisation mondiale de la santé
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
CSADD	Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable
SETAC	Société de toxicologie et chimie de l'environnement

I. Introduction

1. La résolution 58/218 de l'Assemblée générale des Nations Unies donne mandat aux commissions régionales, en collaboration avec le Secrétariat de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies, aux institutions et organes régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'aux bureaux régionaux des fonds et programmes, aux institutions financières et commerciales internationales et à d'autres organismes du système des Nations Unies, d'organiser des réunions régionales d'application (RRA) faisant intervenir de multiples parties prenantes, et de fournir des apports régionaux au travail de la CDD. C'est dans ce contexte que depuis 2003, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise des RRA, en collaboration avec des organisations partenaires.

2. Prévue pour octobre 2009 sous les auspices de la Sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CSADD-6), la RRA 2009 est organisée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UN-DESA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres partenaires. La RRA délibérera sur les apports régionaux à la 18^{ème} session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-18). Elle examinera les progrès réalisés à l'égard des engagements en vue de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme pour la mise en œuvre approfondie de l'Action 21 (PMAA21) et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMJ), engagements relatifs aux domaines thématiques des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'extraction minière et d'un cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables (CPD).

Portée du rapport

3. Le présent rapport de synthèse sur la CPD est élaboré à partir du rapport principal sur la CPD préparé par la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP), sous la houlette du PNUE et de la CEA. Il donne un aperçu des tendances de la consommation et de la production en Afrique. Il examine les progrès et les réalisations, présente l'état de la CPD en Afrique, recense les défis et contraintes associés à la mise en œuvre ainsi que les enseignements tirés; enfin, il indique la voie à suivre, notamment les mesures de politiques nécessaires pour accélérer cette mise en œuvre.

Rapport soumis à la RRA

4. Le présent rapport de synthèse sur la consommation et la production durables est présenté à la Réunion régionale d'application pour examen. L'objectif est de stimuler des débats visant à générer des contributions qui étayeront la Déclaration de la RRA de l'Afrique. Ce rapport a également pour but de susciter des observations et des apports supplémentaires pour la mise au point définitive du principal rapport d'évaluation sur la CPD. Le rapport définitif sera le document de référence pour les délibérations de la CDD-18. Il sera diffusé auprès des États Membres, des organisations africaines régionales et sous-régionales, ainsi que de tous les partenaires et organismes pertinents, dans le dessein d'une part de mettre en lumière le degré d'application des engagements associés à la CPD en Afrique et, d'autre part, de servir de facteur de mobilisation pour la promotion d'actions appropriées par toutes les parties prenantes à tous les niveaux, tout ceci ayant pour but d'accélérer les progrès en vue du développement durable du secteur de la consommation et de la production durables en Afrique.

OBJECTIF DU PRESENT RAPPORT

5. Lors du Sommet de Johannesburg (2002), les gouvernements ont appelé à la mise en place d'un cadre décennal de programmes pour soutenir les initiatives régionales et nationales en vue d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, aptes à favoriser le développement socio-économique dans le respect de la capacité de charge des écosystèmes. Sous la houlette du PNUE et de la CEA, le Secrétariat de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP) a orchestré l'élaboration du Rapport d'examen régional de l'Afrique sur la consommation et la production durables. Ce rapport vise à un examen approfondi des actions concrètes déjà menées et des réalisations en découlant, à l'identification et à l'analyse des défis et contraintes associés à la mise en œuvre, et à préconiser la voie à suivre pour accélérer les progrès de mise en œuvre dans le domaine de la consommation et de la production durables en Afrique.

DEFINITION DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION DURABLE (CPD)

6. Dans son acception la plus large, la CPD correspond à une approche holiste destinée à minimiser les impacts environnementaux délétères de la consommation et de la production au sein de la société ; à ce titre, on peut la considérer comme une stratégie en vue du développement durable. L'objectif fondamental de la CPD est de soutenir le développement socio-économique dans le respect de la capacité de charge des écosystèmes, ainsi que de dissocier la croissance économique de la détérioration de l'environnement. En Afrique, il sera possible de conjuguer l'atteinte à la fois de l'objectif d'ensemble qu'est la réduction de la pauvreté et de la durabilité par le biais d'actions relevant directement de la CPD. Le défi consiste à améliorer la qualité de vie d'un nombre croissant d'individus sans saper le fondement des ressources naturelles ni détruire les écosystèmes dont nous dépendons tous. La mise en œuvre de la CPD sous forme d'approche intégrée aide à réaliser des plans de développement globaux, à réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, à renforcer la compétitivité économique et à réduire la pauvreté. Tandis que les gouvernements et d'autres intervenants examinent différentes manières de gérer les crises énergétiques, alimentaires et aquatiques et de construire une «économie verte», l'impulsion donnée à des politiques et à des actions holistes et intégrées en vue de la CPD contribuera à traiter de telles crises.

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

7. L'élaboration du rapport a gardé dans sa mire à la fois le cadre et les dispositions institutionnelles régionales actuelles en vue de la CPD et les initiatives et processus clefs en cours à l'échelle régionale, notamment: le Plan d'action pour l'environnement du NEPAD; le Processus de Marrakech; le cadre décennal africain de programmes et le Groupe de travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique; les tables rondes africaines sur la consommation et la production durables; le Programme ONUDI-PNUE des Centres nationaux de production plus propre et le processus CDD-Afrique. Les stratégies suivantes ont été exploitées pour remplir les objectifs de cette mission:

- i) Examen d'Action 21, du Programme pour la mise en oeuvre approfondie de l'Action 21 (PMAA21) et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMJ), qui esquissent une large série de stratégies et d'actions destinées à favoriser la CPD.
- ii) Extrapolation des modes de production et de consommation à partir d'ensembles de données statistiques secondaires, et élaboration d'un tableau d'ensemble de l'état actuel et des tendances récentes des modes de production et de consommation en Afrique.

- iii) Examen des progrès et des réalisations de la mise en œuvre.
- iv) Identification des défis et contraintes associés à la mise en œuvre, et enseignements tirés.
- v) Préconisation de mesures de politique et d'actions prioritaires pour accélérer la mise en œuvre, en tenant compte des mécanismes institutionnels et de politique, des outils et instruments de soutien, de l'éducation et des moyens d'exécution.

8. Un groupe de discussion a par ailleurs mené une enquête par courrier électronique en vue d'identifier les obstacles à la CPD en Afrique et de dialoguer sur la voie à suivre. Les participants ont été sélectionnés au sein à la fois de la liste des délégués de la 5^{ème} Table ronde africaine sur la CPD (qui s'est tenue en juin 2008 à Johannesburg) et du réseau ARSCP. Les résultats de cette enquête ont contribué à déterminer les défis et contraintes et à formuler les recommandations pour l'avenir.

II. LES GRANDES TENDANCES DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION EN AFRIQUE

9. S'agissant des situations économique, démographique et sociale, ainsi que des tendances de développement, la région Afrique, de par son étendue, est caractérisée par de très importantes disparités. Le continent représente 20,4 % de l'ensemble de la surface de la Terre, héberge quelque 13 % de la population mondiale mais n'est à l'origine que de 1,7 % du PIB mondial. Les différences d'un pays à l'autre sont énormes. Les populations s'échelonnent de 0,2 million à Sao Tomé et Príncipe à 148 millions au Nigéria, tandis que le PIB par habitant va de 282 dollars É.-U. (RDC) à 28 923 dollars É.-U. (Guinée équatoriale). Mais le contraste majeur concerne l'étendue des territoires: de 460 km² (Seychelles) à 2 376 000 km² (Soudan). Vu la superficie de la région, l'approche préconisée pour y encourager la CPD variera d'un pays à l'autre.

10. Inversant les tendances précédentes, les performances des économies africaines ont été bonnes depuis le début du nouveau millénaire. Le PIB par habitant a cru de près de 2 % par an entre 2000 et 2005, alors qu'il s'était légèrement contracté pendant les années 90. Les récentes avancées de l'Afrique en matière de croissance reposent sur les améliorations de la gestion macroéconomique réalisées dans de nombreux pays et sur une forte demande des produits de base qui constituent les exportations clefs du continent (demande qui a soutenu les cours élevés des exportations, particulièrement le pétrole, les métaux et les minéraux). En 2005, les valeurs ajoutées en tant que pourcentage du PB ont atteint 14 % pour l'agriculture, 29 % pour l'industrie et 57 % pour le secteur tertiaire.

11. Les économies africaines n'ont guère fait l'objet de changements structurels et elles demeurent insuffisamment diversifiées. L'agriculture reste un secteur important dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne. Elle représente 57 % de l'emploi, mais uniquement 17 % du PIB, et le secteur agro-industriel demeure trop embryonnaire pour jouer un rôle pilote pour l'agriculture dans son ensemble. Malgré l'importance de l'industrie dans le cadre du développement durable et de la réduction de la pauvreté, les performances industrielles de l'Afrique sont en retard par rapport à celles d'autres régions en développement. Les changements structurels des économies nationales ont par ailleurs été affectés de manière significative par la croissance du commerce international (notamment les exportations de combustibles fossiles et de métaux et, de plus en plus, les importations de produits manufacturés en provenance d'autres parties du monde). La majorité des pays de la région restent essentiellement exportateurs de matières premières ; seule une petite minorité d'entre eux tirent une proportion importante de leurs revenus d'exportation de produits manufacturés. La notion d'un libre accès aux marchés pour les pays africains fait depuis peu partie du débat sur le commerce international, plutôt que l'aide comme outil pour surmonter les défis au

développement de l'Afrique. Ainsi une plus grande libéralisation du commerce agricole sur les marchés des pays développés constitue-t-elle une des clefs pour améliorer les performances à l'exportation de l'agriculture africaine.

12. À mi-parcours entre l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 et la date butoir pour leur réalisation en 2015, l'Afrique subsaharienne n'est pas sur la bonne voie pour atteindre un quelconque d'entre eux. Plus de 41 % de sa population (soit environ 300 millions de personnes) survit avec moins d'un dollar É.-U. par jour. De nombreux Africains sont pris au piège de l'extrême pauvreté, de la dépendance d'une base fragile de ressources naturelles et de la vulnérabilité aux chocs économiques et environnementaux. Des 162 millions d'«ultra-pauvres» (disposant d'un revenu de moins de 0,50 dollar É.-U. par jour), 121 millions vivent en Afrique subsaharienne. Avec un coefficient de Gini de 51 %, l'Afrique se signale par la pire inégalité au monde de la distribution des revenus. Les peuples du continent croulent par ailleurs sous le fardeau des pathologies associées à la pauvreté. Alors qu'une bonne partie de la planète atteindra les ODM sur l'eau et l'assainissement, ce ne sera pas le cas de la majorité des pays d'Afrique.

13. La croissance démographique demeure forte et compte tenu de l'importance des taux de fécondité, on devrait assister à une augmentation rapide de la population pendant une bonne partie du XXI^e siècle. De 520 millions en 1990, la population devrait passer à 1,3 milliard d'ici 2030. Par rapport à d'autres pays en développement, la population de l'Afrique subsaharienne est très jeune. En effet, la moitié est actuellement âgée de moins de 18 ans. Cette structure démographique constitue un défi particulier pour les pays africains, des points de vue de l'éducation et de l'emploi. Les statistiques disponibles indiquent que le taux d'urbanisation en Afrique est actuellement d'environ 3,5 % par an, soit le plus élevé du monde, ce qui entraîne la croissance rapide des agglomérations urbaines dans toute la région. D'ici 2030, la proportion de la population africaine urbanisée devrait atteindre 53,5 %, par rapport à 39 % en 2005. La vitesse de ce taux d'urbanisation exerce une lourde pression sur les infrastructures et sur d'autres services. Le niveau d'urbanisation a également un impact important sur les modes et sur les répercussions de la consommation. Dans les grandes villes, on assiste à l'expansion de la bourgeoisie, qui adopte des modes de consommation à l'occidentale (achat d'un véhicule privé, augmentation de la consommation de viande et émergence de développements résidentiels à faible densité dans les banlieues).

14. Dans toute l'Afrique, les dépenses de consommation finale des ménages représentaient 68 % du PIB en 2007, par rapport à 13 % pour les dépenses de consommation finale du gouvernement type. Dans toute la région, la nourriture demeure le tout premier poste budgétaire (équivalent à entre 50 et 75 % de la moyenne des dépenses mensuelles). Les modes de consommation des ménages varient selon les facteurs socioéconomiques: dans les pays ayant les plus bas revenus, des proportions plus importantes des dépenses des ménages vont à la nourriture tandis que dans les pays aux revenus les plus élevés, on dépense des montants plus importants pour la CPD, la communication, les loisirs et la santé. Aucune analyse des pressions environnementales sur toute la largeur de l'économie n'a encore été réalisée en Afrique.

15. Les tendances de la production et de la consommation dans des secteurs clés en Afrique peuvent se résumer comme suit:

- Le continent demeure largement orienté vers l'agriculture de subsistance. Les grands défis auxquels fait face l'agriculture de l'Afrique subsaharienne comprennent notamment la faible fertilité des sols, la rareté de l'irrigation, la pauvreté des infrastructures rurales, le manque de fonds et les sécheresses récurrentes. Par ailleurs, par la faute des contraintes économiques et environnementales, les pêches et l'élevage

animal n'ont pas pu suivre le rythme de la croissance démographique africaine. L'insécurité alimentaire demeure donc un souci majeur, 24 pays d'Afrique subsaharienne ayant ainsi demandé une aide alimentaire extérieure au début de 2007. Il est peu probable que soit atteint d'ici 2015 l'OMD de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. Le modèle actuel du développement agricole en Afrique est donc insoutenable. Une proportion importante de la population est toujours en état de malnutrition, et la détérioration des terres et des écosystèmes aggrave l'insécurité alimentaire. Dans les villes, les changements de style de vie ont fait monter la demande d'emballages et d'aliments transformés et importés, ce qui a provoqué des changements structurels importants des systèmes de production alimentaire et de l'industrie de transformation. Du point de vue de la CPD, ces changements structurels doivent tenir compte des inquiétudes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire, de qualité et de préoccupations environnementales.

- L'Afrique est relativement bien dotée en ressources énergétiques et elle produit environ 10 % de l'approvisionnement mondial en énergie. Toutefois, avec une population qui représente 13 % du total de la planète, elle ne consomme que 5,5 % de l'énergie mondiale, et ne génère qu'environ 3,1 % de l'électricité mondiale. La consommation énergétique par habitant de 0,5 tonne équivalent pétrole (TEP) est de loin inférieure à la moyenne mondiale (1,2 TEP); le continent est donc à la traîne par rapport au reste du monde. Le coût de la production d'énergie a tendance à être élevé (environ 80 % de l'électricité est générée au moyen de combustibles fossiles), en dépit d'un potentiel considérable –et inexploité– d'énergies renouvelables, notamment hydroélectrique. La consommation énergétique de l'Afrique repose encore pour une large proportion (59 %) sur des ressources combustibles renouvelables (biomasse, déchets animaux). Dans certains pays, la biomasse représente plus de 80 % de l'utilisation totale d'énergie. Le manque d'accès à des formes modernes d'énergie entraîne la pollution atmosphérique, ainsi que de graves problèmes en matière de santé et d'environnement, associés à la surconsommation ou à une mauvaise gestion des ressources en bois. De nombreux pays disposent d'une intensité énergétique relativement élevée, ce qui indique un grand potentiel d'efficacité énergétique. Jusqu'à présent, l'énorme potentiel hydroélectrique du continent n'a été exploité qu'à hauteur d'environ 7 %. Si l'on extrapole à partir des initiatives limitées qui ont été lancées jusqu'à présent, les technologies en matière d'énergies renouvelables pourraient jouer un rôle capital dans le développement du secteur énergétique sur le continent. Les émissions de gaz à effet de serre de l'Afrique ne constituent qu'environ 4 % du total mondial et celles de CO₂ par habitant y sont très basses dans la plupart des pays, en raison tant de la faiblesse des intensités énergétiques et des PIB que de l'importance des niveaux d'utilisation d'énergie de la biomasse.
- L'Afrique dispose d'abondantes ressources en eau, qui représentent quelque 10% de la dotation mondiale en eau douce. Toutefois, les ressources du continent en eau douce sont inégalement réparties. Bien que certains pays se signalent par l'importance de leur pluviométrie annuelle moyenne par habitant, d'autres sont déjà ou seront bientôt en situation de stress hydrique (1 700 m³ ou moins par personne par an) ou de pénurie hydrique (1 000 m³ ou moins par personne par an). À l'heure actuelle, 14 pays africains (essentiellement dans le Sahel ou la corne de l'Afrique) sont atteints de stress ou de pénurie hydrique. Onze autres pays devraient s'ajouter à cette liste au cours des 25 prochaines années. Conséquence du changement et de la variabilité climatiques, de la croissance démographique, de la détérioration de l'environnement

et de la mauvaise gestion des ressources, l'accès à l'eau douce se restreint constamment dans toute la région. L'aggravation de la pénurie hydrique qui va frapper de nombreux pays du continent impose donc une gestion efficace des ressources en eau communes. En Afrique, l'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement est très faible. La proportion de la population d'Afrique subsaharienne ayant accès à l'eau courante d'une part et à des infrastructures d'assainissement améliorées n'est respectivement que de 58 % et 37 %.

- L'Afrique est distancée par les autres régions à l'égard de quasiment tous les indices associés à l'industrie. D'une manière générale, la contribution de la production manufacturière au revenu national total est faible, la part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) au sein du PIB n'étant en moyenne que de 9 %. Des performances positives de la croissance industrielle dans quelques pays et une hausse de l'investissement direct étranger dans le secteur industriel africain signalent le potentiel pour un décollage industriel. Le défi est de veiller à ce que des pratiques exemplaires soient intégrées aux étapes initiales de l'industrialisation, à chaque fois que des investissements manufacturiers sont à l'étude. Il convient de noter que, même si la pollution industrielle demeure généralement peu élevée en raison de la faiblesse du niveau d'industrialisation de l'Afrique, l'intensité des impacts environnementaux par rapport à ce niveau compte parmi les plus élevées au monde.
- L'Afrique est la région du monde où l'urbanisation est la plus rapide. La population rurale augmente de 2,5% par an alors que la population urbaine connaît une hausse de 5 à 10 % par an. De 373 millions en 2007, cette dernière devrait être passée à 760 millions en 2030. Un nombre croissant de pauvres dans le monde seront ainsi des citadins. Par ailleurs, après l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est, c'est en Afrique subsaharienne qu'il y a le plus grand nombre d'habitants de taudis. La croissance de la population urbaine africaine est absorbée moins par les grandes villes que par les agglomérations de taille intermédiaire (moins de 500 000 habitants), qui en concentrent les deux tiers. La rapidité de ce phénomène signifie que les gouvernements devraient renforcer les capacités de gouvernance des petites et moyennes agglomérations, afin de pouvoir faire face à la hausse correspondante de la demande en matière d'aménagement, de logement, de services et de moyens d'existence urbains. À l'échelle du continent, les grandes villes absorberont un tiers de la croissance urbaine. L'urbanisation constitue à la fois un défi et une chance. Un défi car il faudra des investissements massifs, une gestion spécialisée et un encadrement fort pour satisfaire de manière adéquate les besoins de millions d'individus supplémentaires en logement, eau et assainissement, CPD, gestion des déchets et autres, sans oublier que la concentration humaine augmente les risques de maladies, de pollution et de catastrophes. D'un point de vue positif, elle facilite la prestation de services sociaux (éducation, santé, CPD et autres). Enfin, l'urbanisation favorise les économies d'énergie et de ressources naturelles.
- Les services de CPD contribuent au développement et leur amélioration sera essentielle pour que l'Afrique parvienne au développement durable et atteigne les OMD. Actuellement, le piètre état des infrastructures de CPD entrave le développement du continent et fait obstacle à la réduction de la pauvreté. Dans de nombreux pays africains, les taux d'accès et la qualité des réseaux de CPD sont faibles, quels que soient les critères d'évaluation. Moins d'un tiers des 2 millions de kilomètres de routes africaines sont goudronnées, avec une faible densité de 6,84 km

par 100 km² (par rapport à 12 en Amérique latine et 18 en Asie). L'urbanisation et la motorisation croissante de l'Afrique subsaharienne ont provoqué une grave détérioration de la qualité de l'air, particulièrement dans les grandes agglomérations. Dès lors, la mise en place de services et d'infrastructures de CPD de bonne qualité est un préalable sine qua non à la croissance économique du continent. Pour soutenir le développement durable, les systèmes de CPD doivent être mis en œuvre de sorte à minimiser la demande de ressources non renouvelables (notamment les combustibles fossiles et les métaux). Ils réduisent par ailleurs les impacts négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement (par exemple la pollution et les contributions au changement climatique, ou la génération de déchets). Ils sont également à l'origine de tarifs abordables en matière de mobilité afin de permettre l'accès aux services, au travail et à l'éducation.

- Impulsé par la croissance de la population, l'urbanisation, l'industrialisation et la hausse du niveau de vie, le problème de la gestion des déchets solides est un sujet de préoccupation croissante dans les centres urbains africains, et constitue l'un des défis essentiels à l'élargissement de la mise en œuvre de la production et de la consommation durables. En outre, les déchets industriels, électroniques et médicaux (dont certains sont dangereux) connaissent aussi une hausse rapide dans de nombreux pays. Gênées par la pauvreté de leur base infrastructurelle, la pénurie de ressources et l'absence d'une gestion urbaine appropriée, les villes africaines n'ont pas été en mesure de mettre en place de systèmes adéquats pour la collecte des déchets municipaux et industriels. Des mesures effectuées dans certaines villes africaines ont montré que le poids de déchets solides générés varie de 0,3 à 1,9 kilogrammes par personne. Le peu de données disponibles indique qu'à leur point de dépose, les déchets solides municipaux dans une ville africaine typique ont une teneur élevée en matière organique putrescible. Ils ne renferment toutefois que de faibles proportions d'éléments recyclables à des fins commerciales et leur valeur calorifique est trop basse pour envisager une récupération d'énergie par l'incinération. Aussi bien dans le secteur public que dans le privé, l'Afrique ne dispose que de peu de systèmes formels de récupération des déchets. En fait, sur la quasi-totalité du continent, c'est au sein du secteur informel que s'effectue la valorisation des déchets (tri à la source et recyclage). Comme il n'existe que peu de statistiques officielles concernant la production et le recyclage des déchets solides municipaux, il est difficile d'établir un taux moyen de recyclage des déchets pour le continent. Pourtant, l'obtention de telles données est fondamentale pour la conception de systèmes bien intégrés de gestion des déchets solides municipaux. La plupart des grandes agglomérations africaines disposent d'un système municipal d'enlèvement des ordures. Sur l'ensemble du continent, l'enlèvement des ordures atteint entre 20 et 80 %, avec un taux médian de 40 à 50 %. Pour la plupart, les décharges africaines sont à ciel ouvert, quoique certains pays se soient récemment orientés vers l'enfouissement des déchets. Même si le contenu organique des déchets solides municipaux dans les agglomérations africaines types peut dépasser 70 % (exprimé sur base humide), le compostage centralisé, la digestion anaérobie et la récupération de gaz demeurent des aspects mineurs des pratiques de gestion des déchets solides en Afrique. Essentiellement, le continent ne dispose d'aucun service permettant la manutention différenciée des déchets spéciaux (notamment les déchets ménagers dangereux, les déchets de chantier et de démolition, les déchets médicaux et infectieux, les pneus, les vidanges et les déchets chimiques et pharmaceutiques).

- L'Afrique est dotée de nombreuses attractions touristiques qui vont de la vie sauvage aux patrimoines culturels. De nombreux gouvernements africains ont reconnu le potentiel du tourisme international, qui a valu au continent de recevoir 37,3 millions de touristes et quelque 21,7 dollars É.-U. en 2005. Les touristes internationaux viennent en Afrique pour les loisirs (60 %), pour les affaires (15 %) et pour d'autres raisons (25 %). L'écotourisme est le secteur touristique qui connaît la croissance la plus importante au niveau mondial; ainsi ses richesses naturelles font-elles de l'Afrique une destination incontournable, notamment des pays comme le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Les activités touristiques créent une empreinte écologique considérable et généralement, l'industrie et ses infrastructures se concentrent dans des points chauds de la biodiversité. Néanmoins, le tourisme peut entraîner la protection de l'environnement, particulièrement s'il s'agit d'écotourisme. En Afrique, l'industrie du tourisme est caractérisée par de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) auxquelles manquent très souvent les ressources humaines et financières nécessaires tant pour présenter des offres de qualité que pour intégrer les principes du tourisme durable. Les grandes chaînes hôtelières internationales font quant à elles des efforts croissants pour réduire leurs impacts sur l'environnement.

- Le rapport *L'Afrique - Empreinte Écologique et Bien-être Humain* montre que comparée au reste du monde, l'empreinte de l'Africain moyen est faible (1,1 hectare global) – pour beaucoup d'Africains, elle n'atteint même pas les besoins de base. En 2003, l'Afrique comptait 13 % de la population mondiale, mais constituait 6 % seulement de l'empreinte mondiale. Mais le rapport révèle aussi qu'un nombre croissant de pays africains épuisent leurs ressources naturelles plus vite qu'ils ne peuvent les renouveler. La biocapacité de l'Afrique par personne est de 1,3 hectare global, légèrement plus élevée que la consommation africaine, mais 28 % moins élevée que la moyenne mondiale de 1,8 hectare global disponible par personne. Bien que l'Afrique ait plus de biocapacité qu'elle n'en utilise, la marge diminue, ceci à cause de l'augmentation de la population. Si cette tendance se poursuit, l'Afrique fera bientôt face à un déficit écologique, avec une demande dépassant les réserves du continent. Plusieurs pays africains ont déjà une empreinte plus large que leur biocapacité par habitant nationale, ce qui signifie qu'un nombre croissant de pays africains épuisent leurs ressources naturelles – ou le feront très bientôt – plus vite qu'ils ne peuvent les renouveler.

16. En somme, en ce qui concerne la CPD, l'Afrique est confrontée à des défis très différents de ceux auxquels font face les pays développés. Il convient, dans une bonne partie du continent, d'aborder sans ambages le pilier social de la durabilité, puisqu'une large proportion de la population vit dans la pauvreté et demeure privée d'accès aux besoins fondamentaux (eau propre, énergie et autres, ainsi que niveaux adéquats d'alimentation). Le défi principal sera de satisfaire les besoins fondamentaux de la population. Toutefois, le pilier environnemental de la durabilité doit être abordé dans le même temps. En Afrique, le développement socio-économique repose sur les ressources naturelles, et les pauvres ont tendance à en dépendre davantage que les riches pour leurs moyens d'existence. Des modes de production non durables peuvent provoquer d'importants effets secondaires sociaux et environnementaux, qui sapent les perspectives de réduction de la pauvreté. En outre, les pratiques non durables des consommateurs peuvent réduire encore plus avant «l'espace écologique» disponible pour que les besoins fondamentaux des pauvres puissent être satisfaits. Des politiques et actions soutenant la CPD sont susceptibles de renforcer les efforts visant à réduire la pauvreté, de rehausser la croissance durable sur le long terme et de favoriser l'atteinte

des OMD. Il existe en fait de nombreuses possibilités de stratégies de rupture dynamique pour parvenir à des modes de CPD avant que les impacts découlant de la consommation n'atteignent les niveaux constatés dans les pays développés.

III. PROGRES ET REALISATIONS

17. **Cadre décennal de programmes:** Le cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables a été lancé, avec pour priorité stratégique de relier la CPD aux défis inhérents à la satisfaction des besoins fondamentaux selon des méthodes plus durables. Il s'attache à quatre domaines thématiques essentiels: *énergie, eau et assainissement, habitat et développement urbain et développement industriel*. Ont été mis en place d'une part un pôle institutionnel régional – la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP) – et, d'autre part, avec le soutien du Ministère fédéral allemand de l'environnement, le Groupe de travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique. Les activités régionales de consommation et de production durables ont été renforcées par la mise en œuvre d'un certain nombre de projets pilotes, notamment: la conception d'un système d'écoétiquetage pour l'Afrique, le développement de programmes d'action CPD nationaux et locaux dans quatre pays, la production et la consommation durables de matières plastiques, le développement des capacités en matière de CPD dans la région du Lac Victoria, des ateliers d'évaluation en matière d'achats et de cycles de vie durables, la collecte des meilleures pratiques des projets CPD par les agences de développement et un rapport de recherche sur les possibilités de stratégies de rupture dynamique pour la CPD en Afrique.

18. **Développement énergétique durable:** Le Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD a été créé à la Banque africaine de développement (BAD). Ce dispositif a fourni des financements pour la préparation de plusieurs projets régionaux, notamment des oléoducs et des gazoducs et des projets d'énergie hydro-électrique et d'interconnexion énergétique. Plusieurs agences des Nations Unies épaulent les projets dans le domaine de l'énergie, y compris en matière d'accès à l'énergie, d'utilisation efficace de l'énergie et d'énergies renouvelables. Il est avéré que le problème de l'accès à l'énergie dans les zones rurales du continent requiert un redoublement d'attention, de moyens et le renouvellement des engagements de la part de toutes les parties prenantes; c'est ainsi qu'on assiste à un élargissement du dialogue et de la coopération de pays à pays et de villes à villes en ce qui concerne l'accès à une énergie propre pour les pauvres vivant en milieu urbain. Diverses initiatives d'élargissement de l'accès à l'énergie ont permis de concevoir de nouveaux systèmes d'approvisionnement intégrant les services énergétiques au développement d'activités productives et génératrices de revenus, à l'entrepreneuriat et à la promotion des ressources énergétiques autochtones. S'agissant de la transformation des modes de consommation et de production d'énergie, de nombreux pays ont renforcé leurs capacités nationales en matière de services de sylviculture et d'agences nationales pour la planification énergétique et l'élaboration de politiques pour le bois. De nombreux pays africains ont placé beaucoup d'espoir dans le développement des biocarburants et un grand nombre de projets a été lancé. Selon les estimations, jusqu'à 16 pays d'Afrique subsaharienne sont en mesure de répondre eux-mêmes à une bonne partie de leur demande énergétique grâce à la cogénération à partir de bagasse de l'industrie sucrière. Dans de nombreux pays de cette région, les efforts pour améliorer et moderniser, à petite échelle, la production énergétique à base de biomasse constitue un volet important des stratégies énergétiques nationales. D'une manière générale, la popularisation des chauffe-eau solaires a été plus lente que prévu; pour l'essentiel, leur acquisition et leur mise en service sont le fait de ménages à revenus élevés, d'institutions et de grands établissements commerciaux (tels des hôtels). Si le solaire photovoltaïque a été promu dans la région, il demeure néanmoins hors de portée de l'essentiel de la population en Afrique subsaharienne, compte tenu du niveau considérable de pauvreté.

19. **Eau et assainissement:** Depuis plusieurs dizaines d'année, le développement d'infrastructures pour l'eau constitue une priorité pour la plupart des gouvernements africains. De nombreuses organisations multilatérales participent à la réalisation des OMD sur l'accès à l'eau et à l'assainissement. Certains pays ont déjà accompli des progrès notables en ce qui concerne l'élargissement de l'accès aux services et l'amélioration de leur fonctionnement. Le Conseil ministériel africain sur l'eau et le Groupe de travail Afrique pour l'eau ont été mis en place pour renforcer la coopération et la coordination afin de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies cohérentes pour la gestion des ressources en eau. On a ainsi élaboré la composante de gestion des ressources en eau du plan d'action à court terme du NEPAD. La BAD soutient le NEPAD dans la mise en œuvre de son programme de développement des infrastructures pour l'eau et l'assainissement, qui vise à rehausser l'intégration régionale. Sous la houlette de l'ONU-Habitat, le programme l'Eau pour les villes africaines est également en cours d'application, afin de réduire la crise de l'eau dans les agglomérations urbaines du continent. S'appuyant sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), un nombre croissant de pays effectuent des réformes politiques, juridiques et institutionnelles, et élaborent des stratégies pour le développement et la gestion de leurs ressources en eau. Les Centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) ont entre autres fonctions d'améliorer l'utilisation efficace de l'eau et de réduire la pollution aquatique due aux industries. Les projets en matière d'eau et d'assainissement constituent une excellente occasion de promouvoir et d'appliquer les principes de la CPD en Afrique. Il convient de multiplier les approches en matière de gestion de la demande. La conception et la promotion de méthodes innovantes pour fournir des services en matière d'eau et d'assainissement à la majorité de la population représentent un autre défi clef pour satisfaire les besoins fondamentaux à travers la région. Quoique les eaux usées soient toujours utilisées dans certains pays à des fins d'irrigation non réglementée (particulièrement à proximité des petites agglomérations), la tendance est à la réutilisation réglementée des eaux usées traitées – selon les possibilités offertes par les ressources en capital disponibles.

20. **Habitat et développement urbain:** Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé la Campagne mondiale pour une urbanisation durable, afin de rendre opérationnel le Programme pour l'habitat au niveau des pays, par le biais de différents programmes (dont l'Eau pour les villes africaines, les Observatoires urbains, les Villes plus sécuritaires, la Bonne gouvernance urbaine et l'Action 21 locale). En outre, le Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes d'ONU-Habitat a apporté son soutien à la Campagne mondiale lancée dans divers pays. En collaboration avec l'Alliance des Villes, l'ONU-Habitat a fourni une assistance technique à la mise en œuvre d'une part du Programme d'action pour la prévention des bidonvilles et la réhabilitation et d'autre part des Stratégies de développement des villes. L'agence et d'autres partenaires ont également lancé le Réseau mondial d'outils fonciers, qui vise à répertorier les bonnes pratiques foncières et dont l'Afrique sera un bénéficiaire important. En collaboration avec l'Union européenne, l'ONU-Habitat a lancé le Profil régional du secteur urbain dans la perspective d'un développement durable (RUSPS) dans plus de 23 pays d'Afrique, afin d'élaborer des politiques à moyen et à long terme. De nombreux pays africains ont intégré l'urbanisation durable dans leur DSRP, et ont mis sur pied des programmes et des projets pour la prestation de services urbains de base (notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement), pour la réhabilitation et la prévention des bidonvilles, ainsi que pour des programmes de logements sociaux. Avec le soutien du Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes d'ONU-Habitat et des chargés de programme ONU-Habitat, plusieurs pays de la région ont entrepris des initiatives d'examen et de réforme de leur développement national en matière d'urbanisme et de logement, ainsi que de leurs politiques et législations concernant l'accès adéquat à la terre, à l'eau et à l'assainissement, la réhabilitation et la prévention des bidonvilles et l'abri. Il reste toujours à

élaborer des critères et des systèmes d'évaluation de la construction durable, tandis que les questions de CPD ne sont pas encore aussi bien intégrées qu'elles pourraient l'être dans les politiques de planification spatiale. L'Initiative pour l'air propre dans les villes d'Afrique subsaharienne, lancée par la Banque mondiale en 1998, a pour but d'améliorer la qualité de l'air en réduisant la pollution atmosphérique provoquée notamment par les engins motorisés. Toutes les villes africaines doivent s'imposer plus fortement pour accéder à la gamme croissante de fonds mondiaux pour l'environnement susceptibles de les aider à financer des systèmes publics de CPD. Provoqué par la croissance démographique, l'urbanisation, l'industrialisation et la hausse des niveaux de vie, le problème de la gestion des déchets solides est un sujet de préoccupation croissante pour les agglomérations urbaines africaines; il a d'ailleurs été reconnu comme l'un des principaux obstacles à la promotion de la consommation et de la production durables dans la région. Les déchets industriels, électroniques et médicaux (dont certains sont dangereux) sont en hausse rapide dans certains pays. Les villes africaines n'ont pas été à même de mettre sur pied des systèmes adéquats pour la collecte des déchets municipaux et industriels, en raison de bases infrastructurelles médiocres, de ressources limitées et du manque de véritable gestion urbaine.

21. Développement industriel durable et responsabilité sociale des entreprises: En 2004, l'Union africaine a approuvé l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (IRPCA) en tant que stratégie de développement industriel du NEPAD. La Facilité pour le renforcement de capacités productives de l'Afrique a été mise en place en tant que mécanisme financier pour appuyer l'IRPCA. L'ONUDI a aidé de nombreux pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la compétitivité de certaines industries et, le cas échéant, à identifier de nouvelles opportunités commerciales. Avec le soutien du PNUD et d'autres bailleurs bilatéraux, l'ONUDI et le PNUE sont les agences qui assurent de la manière la plus active la promotion de la production propre en Afrique. Des projets pour renforcer les institutions de métrologie, de normalisation et de tests sont en cours dans de nombreux pays. Certains pays ont également fondé des entreprises d'agrotransformation et des micro et moyennes entreprises, et accèdent peu à peu à des financements, à des transferts de technologie et au renforcement des compétences destinés aux micro et moyennes entreprises axées sur la croissance et la compétitivité, avec de plus en plus d'accent sur la participation des femmes. Le NEPAD donne aussi le la en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en Afrique en matière de durabilité. Se trouve ainsi souligné le besoin de créer des conditions propices à la croissance du secteur privé, de manière à engranger des bénéfices pour le développement social. Le mécanisme d'évaluation intra-africaine est un instrument important, à même de promouvoir efficacement la RSE. L'African Institute of Corporate Citizenship (Institut africain pour la citoyenneté des entreprises, AICC) encourage la participation des entreprises à la mise en place de communautés durables. Étant donné le contexte en terme de développement, l'application de la RSE en Afrique contribue essentiellement à traiter les problèmes affectant la vie quotidienne des Africains, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les organisations commerciales africaines et plusieurs parties prenantes au sein de la société civile et du monde universitaire prennent part à des initiatives mondiales, dont le Pacte mondial et l'Initiative financière du PNUE. Plusieurs entreprises africaines sont membres du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

22. Production et consommation alimentaires: Les performances agricoles de l'Afrique ont connu une légère amélioration, avec des croissances annuelles de 3,9 % en moyenne ces dernières années. Cependant, dans la pratique, cette croissance ne s'est pas traduite par une amélioration de la sécurité alimentaire ni une réduction de la pauvreté. Il est peu probable que l'OMD de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la pauvreté et de la faim d'ici 2015 puisse être atteint. Le modèle de développement agricole de l'Afrique n'est donc pas durable. Une grande partie de la

population continue de souffrir de malnutrition, et la détérioration des terres et des écosystèmes aggrave l'insécurité alimentaire. Au nombre des mesures prises par les pays africains pour stimuler le développement de l'agriculture et du secteur rural, on peut citer: la déclaration faite au Sommet de Maputo, approuvant le programme d'action du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et l'engagement pris par les dirigeants africains d'allouer au moins 10 % de leur budget national au développement agricole; la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et sur l'eau, adoptant le développement des produits agricoles stratégiques; le Sommet sur l'engrais, adoptant la résolution d'augmenter l'utilisation des engrais en Afrique, et; le Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire, recommandant la mise en place du marché commun africain pour les produits alimentaires de base. Les membres de la chaîne d'approvisionnement alimentaire partagent la responsabilité de produire et de fournir des produits alimentaires de manière à garantir au mieux la durabilité de l'environnement. Quant aux consommateurs, ils jouent un rôle indirect, en amont, sur les impacts environnementaux, de par leurs décisions d'achat. Des informations environnementales compréhensibles et fiables d'un point de vue scientifique peuvent aider les consommateurs urbains à prendre en compte les implications d'ensemble sur le plan de la durabilité de leurs décisions et de leur comportement en matière d'achats. Les pays africains disposent d'un potentiel considérable pour la production agricole organique, mais l'avancement de l'agriculture organique certifiée est largement à la traîne.

23. **Gestion des produits chimiques et des déchets dangereux:** de nombreux pays africains ont ratifié les grandes conventions en matière de produits chimiques et de déchets. En outre, les pays africains ont élaboré et approuvé un programme régional d'action pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Les pays bénéficient aussi de projets de formation et de renforcement des compétences pour appuyer la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Ils adoptent par ailleurs des politiques et des lois sur les produits chimiques et sur les déchets (notamment la gestion des déchets dangereux) et mettent en œuvre des activités en matière de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux dans le respect de l'environnement. Le Programme africain relatif aux stocks de pesticides périmés a été lancé pour éliminer les stocks de pesticides obsolètes, pour activer l'élaboration de mesures de prévention et renforcer les connaissances pour les questions associées aux produits chimiques. Les gouvernements africains se sont engagés à encourager les synergies et la coopération entre les instruments et les agences de réglementation des produits chimiques et des déchets.

24. **Développement du tourisme durable:** Le NEPAD a désigné le tourisme comme un outil important en vue de faire face aux défis actuels que rencontre l'Afrique en matière de développement. En 2004, son Plan d'action pour le tourisme a été approuvé. L'un des objectifs principaux du Plan est de fournir un dispositif pour la croissance et l'intégration, et de contribuer à l'éradication de la pauvreté. La plupart des gouvernements africains ont dorénavant incorporé le tourisme à leurs stratégies nationales de développement. Les pays ont également commencé à adopter des politiques qui offrent des opportunités aux pauvres dans le secteur du tourisme. En outre, certains ont adopté le Code mondial d'éthique du tourisme et rendent compte des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

25. **Production plus propre et écoefficiente:** Des Centres nationaux pour une production plus propre ont été fondés dans dix pays africains: Afrique du Sud, Éthiopie, Égypte, Kenya, Maroc, Mozambique, Ouganda, Sri Lanka, Tunisie et Zimbabwe. Les programmes de travail de ces centres se déclinent autour de trois axes clefs: sensibilisation et formation, démonstrations et évaluations, soutien technique à la production propre. On compte parmi les autres activités le conseil en politique concernant la production propre, des travaux sur les produits et des initiatives de

sensibilisation des consommateurs. La demande de production plus propre en matière d'énergie et d'eau est à la hausse. L'ONUDI et les Centres nationaux pour une production plus propre ont lancé la Stratégie pour l'industrie verte et la Stratégie sur l'efficacité énergétique. La Stratégie pour l'industrie verte couvre des industries existantes et des industries nouvelles, et son but est d'apporter conseils et soutien aux gouvernements pour la mise en place de secteurs industriels verts.

26. Élaboration de politiques et de programmes de soutien à la CPD en Afrique: Les gouvernements africains ont travaillé à la mise en place de cadres réglementaires nationaux, à la création d'une administration environnementale, au financement de programmes stratégiques et à la garantie d'une mise en vigueur plus efficace. De nombreux pays disposent désormais d'institutions responsables de la protection de l'environnement; ils ont instauré des lois et des réglementations environnementales et ils ont rationalisé les responsabilités environnementales. La plupart des pays ont mis en place des lois, des stratégies ou des programmes nationaux de base pour le développement durable ou la protection de l'environnement. Toutefois aucun pays africain n'a encore dressé de politique ou de stratégie ciblant la CPD de manière spécifique. L'élaboration de programmes nationaux pilotes pour la CPD est soit terminée soit en cours en Égypte, en Éthiopie, au Ghana, à Maurice, au Mozambique, au Sénégal et en Tanzanie. Il existe cependant dans la plupart des pays un certain nombre de lois et de politiques globales visant au développement durable et à une gestion environnementale saine, lesquelles sont pertinentes et en accord avec les exigences de la production propre. Les pays africains ne disposent que d'un nombre restreint d'instruments économiques fournissant des incitations financières en vue de la CPD. L'initiative africaine d'étiquetage écologique a été lancée en 2007. Son but d'ensemble est d'élargir l'accès aux marchés (régionaux et internationaux) pour les produits africains, en améliorant les profils environnementaux de ces produits et en instituant un mécanisme destiné à promouvoir leur commerciabilité, contribuant par là à l'objectif du NEPAD de promouvoir les exportations africaines. Jusqu'à présent, malgré l'importance de leurs volumes, les achats publics africains n'ont guère pris en compte la notion de durabilité. Des pays pilotes ont néanmoins été désignés dans la région en vue de la mise sur pied de programmes d'approvisionnements publics durables.

27. Recherche et enseignement en matière de CPD: Certaines universités africaines ont commencé à faire figurer l'environnement dans leurs programmes de formation et d'enseignement. Le PNUE a travaillé avec environ 300 universités dans 54 pays africains pour formuler le partenariat Mainstreaming Environment and Sustainability in African education (intégrer l'environnement et la durabilité dans les universités africaines, MESA), qui vise en premier lieu à renforcer les compétences pour promouvoir la bonne gouvernance et les politiques éducatives dans la région. Le centre de collaboration PNUE/Institut de Wuppertal sur la CPD travaille actuellement à un projet visant à acclimater les concepts et les questions relatifs à la durabilité en matière de style de vie et d'entrepreneuriat dans les universités africaines, en intégrant des activités d'enseignement informelles au volet formel de l'enseignement.

28. Les nations africaines doivent engendrer un réservoir plus vaste de bons diplômés du troisième cycle, et ceci particulièrement dans les champs disciplinaires et interdisciplinaires adaptés aux stratégies de développement économique des pays en question. Il convient de renforcer les capacités nationales, régionales et mondiales en matière de recherche scientifique et d'application des informations scientifiques et technologiques à la CPD.

IV. ÉTAT DE LA CPD EN AFRIQUE

29. En dépit des progrès réalisés, l'impact et la pénétration des activités CPD demeurent très restreints dans la plupart des pays. Peu d'activités clefs ont été conduites dans la plupart des pays dans le cadre de la mise en œuvre du cadre décennal africain de programmes. La CPD représente un concept relativement nouveau dans la région et il n'existe que très peu d'exemples d'activités intégrées de CPD. Il y a malgré tout plusieurs instances d'activités et d'efforts ciblant spécifiquement la production durable et, dans une moindre mesure, la consommation durable. Les activités de production durable sont axées sur la production propre, sur des systèmes de gestion environnementale (notamment ISO 1400) et sur les pratiques de gestion d'entreprise. Les concepts et les instruments plus sophistiqués et systématiques en vue de la production durable (analyses du cycle de vie, systèmes composites de services et produits, conception de produits) n'en sont encore, dans la région, qu'à leurs premiers balbutiements. On pourrait dire de l'état de la production durable en Afrique qu'elle progresse, mais qu'il lui reste encore beaucoup de chemin à faire avant d'être largement adoptée et entièrement intégrée dans les pratiques du quotidien. Les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale disposent d'une capacité institutionnelle très réduite en matière de production propre, en raison de l'absence de centres nationaux de production plus propre.

30. La capacité régionale de promotion est beaucoup moins développée pour la consommation durable que pour la production durable. En fait, il n'existe aucun cadre stratégique ou de politique pour la promotion de la consommation durable aux niveaux nationaux. Par rapport à la production durable, la consommation durable est un concept beaucoup moins développé et reconnu. C'est que la région est encore dominée par des populations vivant dans la pauvreté. On pourrait fournir comme autre explication au peu d'attention que les gouvernements portent à la consommation durable le fait que la consommation est souvent perçue comme une nécessité pour la croissance économique. Les pouvoirs publics voient souvent les modes de consommation plus durable comme des freins à la croissance, même si l'on passe dès lors à côté des gains découlant de coûts réduits pour la société et des progrès en matière de durabilité. En plus, puisque la consommation durable est un concept relativement nouveau, l'activisme des consommateurs, le cas échéant, continue de cibler les prix, la qualité et la sécurité du consommateur. La consommation durable reste toujours à intégrer au mouvement des consommateurs. Il y a également une pénurie générale de capacités en ce qui concerne les outils de la consommation durable.

V. PROBLEMES ET CONTRAINTES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE PCD

31. S'agissant de la CPD, les domaines prioritaires vont varier d'un pays à l'autre, mais les problèmes et contraintes qui suivent semblent communs à la plupart des pays:

- i) Manque d'éducation et de sensibilisation aux gains de la CPD parmi toutes les parties prenantes;
- ii) Déficiences des gouvernements (défaut de législations ou d'application des législations; prise en compte médiocre de la CPD dans la plupart des politiques; manque de capacité institutionnelle pour le suivi et l'utilisation des instruments économiques; absence de normes anti-pollution applicables; manque de décentralisation en faveur des autorités locales; manque de droits appropriés des consommateurs, de politiques et d'instruments juridiques pour la promotion de la consommation durable; politiques incohérentes);
- iii) Manque de capacités humaines et techniques (manque de capacités pour le développement de produits et l'élaboration de projets bancaables de production

- industrielle propre; manque de capacités concernant les outils de CPD au sein des gouvernements; large dépendance de technologies périmées; manque d'informations sur les technologies propres émergentes);
- iv) Difficultés économiques (instabilité financière des centres nationaux de production plus propre; sous-tarifcation des ressources naturelles; manque de mécanismes appropriés pour le financement des investissements en matière de CPD; manque d'incitations financières; pauvreté généralisée);
 - v) Difficultés systémiques (manque de suivi; manque de formation systématique des personnels et manque de R&D dans le secteur industriel; manque de données fiables sur la pollution et l'utilisation des ressources; inadéquation de la recherche en matière de CPD; traditions dans le domaine de la consommation);
 - vi) Difficultés d'organisation (insuffisance des cadres institutionnels; absence de projets effectués en collaboration et de programmes d'échange dans la région pour faciliter le partage de connaissances).

32. Les pays rencontrant souvent des problèmes similaires, la coopération régionale est l'une des clefs pour surmonter les obstacles ci-dessus. De nombreuses initiatives ont été couronnées de succès au niveau local, dans des domaines comme l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, le bâtiment, la CPD; bon nombre des enseignements ainsi tirés sont applicables et reproductibles à travers la région.

VI. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

33. On trouvera ci-dessous certains enseignements concernant les composantes génériques fondamentales requises pour les stratégies de CPD, tirés de l'analyse effectuée au cours du présent examen:

- La volonté et l'engagement politiques sont déterminants pour la mise en œuvre efficace du cadre décennal de programmes. Le soutien organisationnel fourni par le PNUE, conjointement avec le leadership politique et l'appui de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), ainsi que l'aide financière du Groupe de travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique ont joué un rôle clef dans les réussites enregistrées jusqu'à présent et dans le grand intérêt que manifestent les partenaires de développement à travailler avec la région. Le leadership et les conseils de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et du PNUE en ce qui concerne la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre doivent être maintenus, voire rehaussés. Au-delà de la coopération régionale, la coopération internationale est importante pour garantir la mise en œuvre des programmes et la rupture dynamique vers la CPD. À cet égard, la coopération de la région avec les agences de développement (notamment le gouvernement allemand et les groupes de travail de Marrakech) doit être cultivée.
- La Table ronde africaine sur la consommation et la production durables doit être à même de tirer le meilleur parti de l'opportunité fournie par l'engagement politique par le biais de la CMAE, du Groupe de travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique et des autres groupes de travail de Marrakech pour affermir ses stratégies et ses programmes. Non seulement le Processus de Marrakech a contribué à l'élaboration du cadre décennal de programmes mais il revêt aussi une importance capitale en tant qu'instance de dialogue et forum pour la coopération en matière de CPD. Les groupes de travail de Marrakech sont des mécanismes influents qui ont

engendré la coopération Nord-Sud et il existe des domaines potentiels pour la coopération intergroupes en Afrique.

- Un des préalables à la CPD est que le grand public soit sensibilisé au concept et le comprenne. La signification de la CPD telle qu'appliquée au contexte local doit donc être mise en valeur et expliquée par des actions de formation et de communication, afin que la CPD soit perçue comme une priorité pertinente par toutes les parties prenantes. Des programmes d'éducation à long terme et des campagnes accrocheuses de mobilisation du public à court terme (s'adressant entre autres aux entreprises, à la société civile et aux institutions de financement) sont inhérents à toute stratégie en matière de CPD.
- Aucune initiative singulière n'apportera de transformation substantielle des modes de CPD, sauf à ce qu'il existe une stratégie nationale intégrée pour promouvoir la CPD au moyen d'une série de politiques congrues. Les gouvernements devraient élaborer des cadres nationaux de politique appropriés pour appuyer en toute efficacité l'intégration et l'expansion de la CPD, ainsi que la coordination entre les différentes administrations. La CPD devrait être incorporée aux DSRP, aux stratégies nationales pour le développement durable ou aux plans d'action nationaux pour l'environnement. Ensuite, une deuxième étape consisterait à élaborer des cadres ou des plans d'action sectoriels concrets (par exemple en matière d'énergie, d'eau, d'agriculture ou de CPD) visant à promouvoir des modes durables de consommation et de production, assortis de cibles et d'indicateurs concrets. Vu la diversité des situations dans les pays, les gouvernements, en partenariat avec de nombreuses parties prenantes, devraient préparer des stratégies ou des plans d'action nationaux en matière de CPD reflétant leurs priorités spécifiques, et combinées à des actions concrètes pour les réaliser. Outre l'apport direct à la promotion de l'utilisation efficace des ressources à tous les niveaux de production et de consommation, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de CPD pourrait aussi jouer un rôle dans la promotion de synergies entre les secteurs clés du développement en dehors du Ministère de l'environnement. Dans ce contexte, il est préconisé aux ministères africains de désigner une unité servant de point focal pour la CPD, qui facilitera la coopération intersectorielle dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme en matière de CPD.
- L'élaboration et la mise en œuvre effectives de la consommation et de la production durables dans les pays africains pourraient être grandement facilitées par leur incorporation dans les priorités et dans les critères de prise de décision des agences de développement et de financement bilatérales et multilatérales. Les partenaires de développement doivent donc intégrer la CPD à leurs procédures de financement bilatéral.
- Les gouvernements devraient inclure des indicateurs de CPD dans les statistiques nationales. De tels indicateurs sont en effet un outil capital pour la conception de politiques, et ils offrent l'avantage supplémentaire d'insérer le concept de la CPD au sein des statistiques. La mise au point d'indicateurs de CPD devrait devenir une composante incontournable des activités nationales visant à élaborer des programmes de CPD.
- Idéalement, la mise en œuvre de la CPD fait appel à un assortiment de politiques et d'instruments (instruments financiers et économiques, outils d'information, démarches volontaires complétant la réglementation). Il faut toutefois renforcer les capacités en matière d'application des réglementations ainsi que celles requises pour les instruments économiques, et ceci dans tous les pays africains.

- Tous les pays africains et tous les gouvernements locaux ont besoin de soutien (notamment de conseils quant à des produits spécifiques) pour mettre en place des achats publics durables.
- La mise en oeuvre publique dès l'abord d'activités CPD est importante pour en élucider le concept et pour montrer l'impact qu'il peut avoir sur le tandem production-consommation. Parmi ces activités, on peut citer les programmes gouvernementaux d'achats publics verts, les dispositifs de recyclage des déchets, les programmes de soutien aux PME en vue d'une production propre, la mise sur le marché d'ampoules fluocompactes, les incitations en faveur des chauffe-eau et des panneaux solaires, les sachets en plastique, les emballages...
- Le développement et le renforcement des compétences et des qualifications joue un rôle de taille à l'égard de la promotion de la CPD. Les outils de soutien ou de promotion de la consommation durable doivent être consolidés et intégrés aux activités de production. Les démarches systémiques (du genre analyse du cycle de vie et achats publics verts) sont soit inexistantes soit balbutiantes et doivent donc être développées plus avant.
- Il faut que le secteur industriel adopte et mette en oeuvre de manière plus large des valeurs en accord avec la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, telles celles figurant au sein du Pacte mondial. Les entreprises investissant en Afrique doivent enraciner leurs pratiques de RSE dans les réalités du continent.
- En dépit des efforts et des ressources déployés par les centres nationaux de production plus propre, la production durable n'a été adoptée au niveau national qu'au sein d'un petit segment industriel. Il ne sera pas possible d'aider individuellement chaque entreprise à réaliser les avantages de la production durable. Il semble donc nécessaire de faire porter l'attention sur la demande, c'est-à-dire de créer une demande de CPD, plutôt que de s'attacher à l'offre. Une telle demande se crée lorsque les législations sont mises en vigueur, lorsque des incitations économiques adéquates sont établies et lorsque les améliorations en terme d'efficacité provenant de la CPD entraînent des gains de compétitivité. Les centres nationaux de production plus propre doivent dépasser l'industrie et s'étendre à d'autres secteurs de l'économie. Dorénavant bien développés, les centres requièrent toujours un soutien externe en matière de formation et de conseil afin de structurer des services innovants et plus efficaces pour leurs clients, particulièrement à propos des transferts de technologie.
- Des témoignages en matière d'économie, d'environnement et de styles de vie suite à l'adoption de la CPD sont essentiels pour convaincre les communautés locales d'y contribuer de manière active. Il faudrait mettre en oeuvre des projets à petite échelle, facilement reproductibles en d'autres endroits s'ils s'avèrent probants. Pour que progresse plus avant la notion de styles de vie durables, il faut lancer des campagnes massives d'éducation et de sensibilisation, faisant intervenir la télévision et les médias, pour inspirer des actions susceptibles de transformer les styles de vie et d'impliquer de manière active les ONG. La mise au point, puis en oeuvre, de programmes d'éducation et de sensibilisation adaptés à la région et couvrant tous les niveaux sociaux (notamment les groupes de jeunes) représente un outil important pour remédier au manque de sensibilisation actuel sur la contribution de la CPD et créer les capacités voulues pour promouvoir la consommation et la production durables dans la région.

VII. COMMENT ALLER DE L'AVANT

34. Les démarches et les mesures prioritaires nécessaires pour améliorer la mise en œuvre de programmes abordant concrètement les questions de CPD dans la région peuvent être regroupées dans les quatre grandes catégories suivantes:

A. *Mécanismes institutionnels et politiques*

- Aider les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour la CPD;
- Coordonner la mise en œuvre de la CPD dans tous les secteurs en désignant un ministère sectoriel chargé de cette question;
- Habilitier les instituts statistiques nationaux et autres fournisseurs de données statistiques à évaluer les pressions qu'exercent la consommation et la production sur les milieux économique, social et environnemental;
- Promouvoir l'intégration de la CPD dans les politiques des principaux organismes et institutions de développement;
- Promouvoir l'internalisation des coûts liés à l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, notamment la comptabilité des ressources naturelles, le rémunération des services d'écosystèmes et la concrétisation des accords multilatéraux sur l'environnement comme le Mécanisme du développement propre;
- Accroître les responsabilités et renforcer la responsabilisation environnementale et sociale des entreprises;
- Renforcer les programmes de gestion axés sur la demande en mettant l'accent sur l'énergie et l'eau;
- Aider la communauté scientifique et technique grâce au financement de la R&D sur la CPD par les secteurs public et privé;
- Privilégier le changement de paradigme quant aux cycles de vie en intégrant l'ensemble du processus de production et de consommation, sur la base de l'initiative du cycle de vie PNUE/Société de toxicologie et chimie de l'environnement (SETAC) en vue de sa promotion dans les milieux gouvernementaux et commerciaux;
- Faire en sorte que les centres nationaux de production plus propres soient viables aux plans financier et institutionnel.

B.1 *Outils et instruments d'appui*

- Promouvoir la viabilité du secteur manufacturier et des chaînes de valeur au profit des PME;
- Soutenir des procédures d'achats publics durables en améliorant les travaux en cours notamment ceux du Groupe de travail du Processus de Marrakech pour aider les gouvernements à mettre en place à tous les niveaux des politiques et des procédures d'achat viables;
- Promouvoir les produits durables en soutenant la création de base de données et la fourniture d'informations sur ces produits (y compris des critères sociaux et environnementaux) et trouver des moyens de sensibiliser les consommateurs. Les pays devraient privilégier les produits alimentaires biologiques et les systèmes d'étiquetage de l'énergie. Mettre au point et utiliser le mécanisme africain d'écoétiquetage;
- Aider les collectivités locales à mieux intégrer les coûts environnementaux, sociaux et économiques dans la planification urbaine ainsi que les plans de villes et

communautés durables dans les plans d'action locaux d'Action 21. Les villes devraient mettre au point des plans d'action pour la gestion intégrée des déchets solides (GIDS);

- Appuyer les changements dans les principales chaînes production-consommation telles que denrées alimentaires, mobilité et bâtiments, en faisant appel à l'expertise des groupes de travail du Processus de Marrakech et des centres nationaux de production plus propre.

B.2 Éducation aux fins de la CPD

- Élaborer et diffuser des modules CPD pour tous les programmes scolaires à tous les niveaux (écoles, collèges, services publics, formation continue);
- Appuyer les gouvernements qui souhaitent promouvoir des styles de vie peu consommateurs de ressources;
- Encourager et créer des foras pour discuter d'autres modes de consommation, notamment avec les ONG, les associations communautaires, les coopératives et les groupes de consommateurs;
- Créer un centre de ressources et des dispositifs de traduction pouvant inclure des bases de données sur les bonnes pratiques
- Créer des réseaux d'excellence CPD, reliant en particulier les unités africaines et les centres nationaux de production plus propres à des centres d'excellence dans des pays développés et également entre eux;
- Mener des expériences avec les communautés locales durables en stimulant des actions durables aux niveaux de base, avec la participation active des ONG (qui ont besoin d'être formées au préalable);
- Mener systématiquement des campagnes d'éducation et de sensibilisation à la CPD, par exemple sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, en ayant recours aux chaînes de télévision nationales ainsi qu'à d'autres médias pour susciter des actions permettant de passer à des styles de vie durables.

B.3 Moyens de mise en œuvre

- Cadre institutionnel efficace aux niveaux nationaux, régionaux et mondial. Celui-ci est déterminant pour la promotion de la CPD;
- Mobilisation de ressources financières grâce à l'élaboration de plans d'action CPD et en utilisant l'ensemble des possibilités de financement pour leur application. Les ministères des finances peuvent créer des fonds spéciaux pour financer les projets en matière de CPD en mobilisant des ressources venant des impôts, de subventions, des partenaires de développement et des crédits carbone;
- Transferts de technologies et renforcement des capacités. Ils sont nécessaires pour former un grand nombre de professionnels dans tous les pays afin de mettre en œuvre des activités CPD;
- Information et vulgarisation en accroissant la visibilité de la CPD dans les institutions internationales et les conférences ministérielles régionales. Dans le cadre du réseau pour le développement durable des villes africaines, des outils d'information et des réseaux sur la CPD doivent être créés;
- Renforcement des partenariats et collaboration avec les agences de développement, les groupes de travail du Processus de Marrakech, d'autres tables rondes sur la CPD et les centres de recherche d'excellence sur la même question.

35. Il est important de se concentrer sur certains projets CPD concrets prioritaires au niveau régional et de mobiliser ensuite un appui pour la mise en œuvre. Les projets prioritaires ci-après (qui seront mis en œuvre dans la région à court terme) ont été recensés lors d'une réunion du Groupe d'experts ad-hoc portant sur le Rapport du développement durable en Afrique 2008-2009, qui a eu lieu à Addis-Abeba du 24 au 26 juin 2009. Les organisations pouvant éventuellement mettre en œuvre les différents projets recensés pendant la réunion sont indiquées ci-après en italiques et entre parenthèses.

1. **Renforcement des capacités en matière de plans d'action nationaux pour la CPD** (*PNUE, ARSCP, Groupe de travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique et Groupe de travail de Marrakech sur les Marchés publics durables*).
2. **Initiatives locales africaines en matière de CPD** (*ICLEI-Afrique, ARSCP, PNUE et Cadres financiers pluriannuels*).
3. **Programme régional de gestion en matière d'efficience des ressources et de production propre, y compris renforcement des capacités des plan d'action nationaux et des institutions pour la CPD** (*PNUE, ONUDI et RECP*).
4. **Mécanisme africain d'étiquetage écologique** (*Organisation africaine de normalisation, ARSCP, Groupe de travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique*).
5. **Promouvoir le système de gestion intégrée des déchets solides en Afrique** [*PNUE, collectivités locales (ICLEI-Afrique, ARSCP)*].
6. **Sensibilisation à la consommation et à la production durables en Afrique** (*ARSCP, Groupe de travail de Marrakech sur la Sensibilisation à la CPD et aux modes de vie durables, ICLEI-Afrique*).
7. **Bâtiments et construction durables en Afrique** (*Green Building Council- Afrique du Sud, ICLEI-Afrique, Groupe de travail de Marrakech sur l'Aménagement et la construction, ARSCP*).
8. **Promotion de la cogénération à petite échelle à partir de biomasses et de combustibles renouvelables** (*ONUDI, PNUE, ARSCP*).
9. **Gestion régionale du savoir et échange d'informations sur la CPD en Afrique** (*ARSCP, Groupe de travail de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique*).

36. Les partenaires de développement sont invités à appuyer ces projets, qui auront un impact significatif sur la CPD dans la région.

37. En conclusion, la restructuration économique et sociale en cours en Afrique offre une opportunité unique de concevoir des modes de consommation et de production durables plus efficaces au plan de l'utilisation des ressources. De nombreuses opportunités s'offrent pour sauter des étapes et passer à l'adoption de modes de CPD plus nombreux avant que les impacts de la consommation n'atteignent les niveaux constatés dans les pays développés. Des stratégies CPD appliquées maintenant nous préserveront à l'avenir contre des habitudes de production et de consommation non durables. L'Afrique en tant que région est ainsi à l'avant-garde du Processus de Marrakech sur le cadre décennal de programmes, car elle s'est dotée d'un plan décennal régional appuyé par le Groupe de travail du Processus de Marrakech sur la Coopération avec l'Afrique, qui est l'unique groupe de travail axé sur la région dans le cadre du mécanisme d'appui mondial. En tant que région, l'Afrique a donc créé des structures appropriées et des mécanismes de partage de l'information et fait preuve de bonne volonté politique, ce que les gouvernements, l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (AMCEN) et les partenaires de développement doivent encourager. Pour sa part, le Processus de Marrakech a non seulement contribué à la mise au point du cadre décennal de programmes régional, mais constitue également

un forum où débattre des questions CPD entre gouvernements et autres parties prenantes au niveau régional.

38. Même avec un appui régional et international, la CPD est une notion qui doit être édiflée à partir du niveau national. Tout changement sur la voie de la CPD constitue un défi systémique. Les entreprises, les consommateurs ou les politiciens ne peuvent pas habituellement résoudre les problèmes seuls et ils doivent ainsi travailler de concert, dans le cadre de «triangles du changement». Il est également nécessaire de renforcer la volonté politique et les engagements à tous les niveaux. La CPD est l'objet d'un vaste chantier qui recouvre presque toutes les activités économiques. Il est inévitable qu'y soient dupliquées certaines activités des nombreuses institutions qui s'occupent d'énergie, de mobilité, d'eau, de déchets, mais qui ne considèrent pas que ces activités relèvent de la CPD. La stratégie décrite dans le présent rapport d'examen tente de faire avancer l'agenda CPD par le biais d'un outil intégré qui recouvre quasiment l'ensemble des processus économiques. Les leçons tirées d'expérimentations bien spécifiques et d'études pilotes, leur partage et leur duplication dans toute la région contribueront à intégrer le concept de CPD aux politiques et stratégies nationales et à atteindre l'objectif consistant à modifier le paysage socioéconomique pour voir davantage de comportements CPD et d'économies vertes en Afrique.